



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE NEW RICHMOND
TENUE LE LUNDI 2 NOVEMBRE 2020 À 20 H**

À laquelle sont présents par voie de visioconférence :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents par voie de visioconférence :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

317-11-20

RÈGLEMENT 1147-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 920-12 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS DE LA VILLE DE NEW RICHMOND (ZONE RA/A.1 - 264, BOULEVARD PERRON OUEST)

Considérant l'adoption du premier projet du Règlement 1147-20 modifiant le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels de la Ville de New Richmond (Zone Ra/a.1 - 264, boulevard Perron Ouest);

Considérant la consultation publique écrite qui s'est tenue du 6 au 21 octobre 2020;

Considérant les commentaires reçus, entre autres, de plusieurs citoyens du secteur concerné qui avaient des avis mitigés concernant ce projet;

Considérant qu'une visioconférence a été tenue avec l'ensemble des personnes ayant soumis des commentaires afin de pouvoir échanger et clarifier certaines spécifications visées par ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

De décréter l'arrêt des procédures d'adoption du Règlement 1147-20 modifiant le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels de la Ville de New Richmond (Zone Ra/a.1 - 264, boulevard Perron Ouest).

Président

(Signé)
Éric Dubé, maire

Secrétaire

(Signé)
Céline LeBlanc, greffière

Copie certifiée conforme
Ce 3^e jour de novembre 2020

Céline LeBlanc
Greffière